

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 12 décembre 2022

	Date de la convocation: <i>L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,</i>
Membres en exercice : 15	
Présents : 12	Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET
Votants : 14	
	Représentés : Nathalie BART, Gaëtane DELATTRE
	Excusés : Frédéric PONTHEUX
	Absents :
Secrétaire de séance :	Ingrid LORIDANT

DE_2022_32 - Objet : Cimetière : actualisation de la tarification des columbariums et du jardin du souvenir.

En vertu de la délibération du 23 juin 2009 et de la délibération 2018-30 du 05 novembre 2018, relatives à la tarification appliquée pour les cases de l'ancien et du nouveau columbarium à savoir :

Ancien columbarium :

- Pour les waillysiens : tarif de 500 € pour 1 urne et 750 € pour 2 urnes sur 15 ans
- Pour les extérieurs : tarif de 900 € pour 1 urne et 1200 € pour 2 urnes sur 15 ans

Nouveau columbarium :

- Pour les waillysiens : tarif de 800 € sur 15 ans et 1500 € sur 30 ans
- Pour les extérieurs : tarif de 1200 € sur 15 ans et 1900 € sur 30 ans

Monsieur le maire propose :

- d'appliquer un tarif unique pour les deux columbariums.
- de fixer la durée des concessions sur 15 ans ou sur 30 ans renouvelable ;
- de fixer le prix des concessions au columbarium comme suit :

Pour les Waillysiens : Personnes domiciliées dans la commune, personnes inscrites au rôle des contributions directes, personnes inhumées du cimetière communal ou titulaire d'une concession dans le cimetière communal.

Tarifs :

500 euros (cinq cents euros) pour une urne et 750 € (sept cent cinquante euros) pour deux urnes sur 15 ans ;

750 € (sept cent cinquante euros) pour une urne et 1000 € (mille euros) pour deux urnes sur 30 ans ;

Pour les extérieurs : Personnes non domiciliées dans la commune, personnes non inscrites au rôle des contributions directes, personnes non titulaires d'une concession dans le cimetière communal.

Tarifs :

900 euros (neuf cents euros) pour une urne et 1200 € (mille deux cents euros) pour deux urnes sur 15 ans ;

1200 euros (mille deux cents euros) pour une urne et 1500 € (mille cinq cents euros) pour deux urnes sur 30 ans ;

Monsieur le Maire propose que la dispersion des cendres au jardin du souvenir soit un espace gratuit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de valider cette délibération.

Les tarifs de concessions cinéraires sont validés comme suit :

Dispersion de cendres au jardin du souvenir : Gratuit.

Concession case columbarium (ancien ou nouveau) :

COLUMBARIUMS	TARIF WAILLYSIEN		TARIF EXTERIEUR	
	Pour 1 urne	Pour 2 urnes	Pour 1 urne	Pour 2 urnes
15 ans	500,00€	750,00€	900,00€	1200,00€
30 ans	750,00€	1000,00€	1200,00€	1500,00€

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2022 062-216208694-20221212-DE_2022_32-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

